



ᐅᑕᑎᓄᓄ ᐅᑕᑎᓄᓄ ᐅᑕᑎᓄᓄ ᐅᑕᑎᓄᓄ  
Building Nunavut Together  
Nunavut iluqatigiingniq  
Bâtir le Nunavut ensemble

# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

## Exemption d'isolement pour les voyageurs entièrement vaccinés

**Iqaluit, Nunavut (7 juin 2021)** - L'administrateur en chef de la santé publique du Nunavut, le Dr Michael Patterson, a annoncé aujourd'hui qu'à partir du 14 juin, les voyageurs entièrement vaccinés ne seront plus tenus de s'isoler avant d'entrer sur le territoire ou une fois sur place. Les parents entièrement vaccinés qui voyagent avec des enfants non vaccinés seront toujours tenus de s'isoler.

« Les données actuelles montrent que les personnes entièrement vaccinées sont moins susceptibles de contracter et de transmettre le virus, et nous sommes convaincus que la suppression des exigences d'isolement pour ce groupe représente un faible risque d'introduction du COVID-19 au Nunavut », a déclaré le Dr Patterson. « Afin d'atténuer davantage les risques d'introduction du virus pour le moment, les personnes voyageant avec des personnes non vaccinées devront toujours s'isoler avant d'entrer sur le territoire. »

Les personnes sont considérées comme entièrement vaccinées deux semaines après avoir reçu la dernière dose de tout vaccin pour la COVID-19 approuvé par le gouvernement du Canada. Les voyageurs entièrement vaccinés sont exemptés de l'isolement, mais devront suivre toutes les mesures de santé publique en place au Nunavut.

« Les Nunavummiut ont travaillé dur pour suivre toutes les mesures de santé publique, et les vaccins pour la COVID-19 ont ajouté suffisamment de protection pour nous permettre de franchir cette étape », a déclaré le premier ministre Joe Savikataaq. « Je suis très heureux que nous puissions passer à cette nouvelle étape durant cette pandémie, et j'encourage tous les Nunavummiut éligibles à se faire vacciner si ce n'est pas déjà fait. »

Les voyageurs entièrement vaccinés peuvent demander une exemption d'isolement en remplissant un formulaire d'exemption pour les personnes vaccinées et en le soumettant à [vaccineexemptions@gov.nu.ca](mailto:vaccineexemptions@gov.nu.ca). Les voyageurs approuvés recevront une lettre d'autorisation de voyage nécessaire pour monter à bord de tout avion entrant au Nunavut.

Les Nunavummiut doivent consentir à une vérification de leur statut de vaccination au moment de demander une exemption d'isolement. Les non-résidents devront présenter des documents valides délivrés par le gouvernement qui prouvent leur statut de vaccination. Les voyageurs entièrement vaccinés qui séjournent actuellement dans l'un des sites d'isolement du sud du gouvernement du Nunavut peuvent également demander à quitter l'isolement de manière anticipée.

Les cliniques de vaccination se poursuivent dans tout le Nunavut. Appelez votre centre de santé pour prendre rendez-vous. Le vaccin est sûr, efficace et constitue notre meilleure défense contre la COVID-19.

Pour plus d'informations et pour demander une exemption, rendez-vous sur :  
<https://gov.nu.ca/fr/sante/information/deplacements-et-sejours-disolement>

###

**Relations avec les médias :**

Cate Macleod  
Attachée de presse du premier ministre  
Savikataaq  
867-975-5059  
[cmacleod@gov.nu.ca](mailto:cmacleod@gov.nu.ca)

Chris Puglia  
Directeur intérimaire des communications  
Ministère de la Santé  
867-975-5949  
[cpuglia@gov.nu.ca](mailto:cpuglia@gov.nu.ca)

ᐱᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑖᑲᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑲᑲᑦᑲᑦᑲᑦ, [www.gov.nu.ca](http://www.gov.nu.ca).  
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on [www.gov.nu.ca](http://www.gov.nu.ca).  
Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani [www.gov.nu.ca](http://www.gov.nu.ca).  
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au [www.gov.nu.ca](http://www.gov.nu.ca).